

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances au sujet des restrictions qu'ambitionne d'imposer le gouvernement sous forme de programme d'urgence pour le contrôle des salaires et des prix. Bien que le premier ministre ait déclaré mardi que le gouvernement n'avait rien entrepris en vue d'appliquer un programme de contrôle des salaires et des prix, le gouvernement a-t-il décidé de soumettre un programme d'urgence à l'étude du salariat et du patronat ainsi que des autorités provinciales?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la réponse est non, et j'aimerais souhaiter la bienvenue au nouveau chef de l'opposition.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Monteith: Vous n'êtes pas très fort, Ben.

M. Muir: Votre farce est aussi épaisse que votre bill, Ben.

LE CONTRÔLE DES SALAIRES ET DES PRIX—LES CRITÈRES PROPOSÉS PAR LES SYNDICATS— LES ENTRETIENS AVEC LE MINISTRE DU TRAVAIL

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Puisque, semble-t-il, le ministre du Travail a eu des entretiens avec le CTC et la CSN qui paraissent vouloir collaborer sous cinq conditions, le gouvernement accepte-t-il les cinq critères d'une politique équitable en matière de revenu qui ont été énoncés dernièrement par le directeur de la recherche de la Fraternité canadienne des cheminots et employés des transports et autres ouvriers?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, en réponse au spécialiste des relations industrielles de l'opposition, qu'il me soit permis de dire que j'ai eu périodiquement des rencontres avec les dirigeants syndicaux au cours des quatre derniers mois, comme il m'incombe de le faire à titre de ministre du Travail. Les sujets de ces entretiens avec les syndicats sont confidentiels. Comme l'a signalé le ministre des Finances, nous n'avons jamais traité à fond lors de ces réunions la mise à exécution d'un programme précis de régie des prix et des salaires.

• (2.20 p.m.)

M. Alexander: Je remercie le ministre du Travail de sa réponse. Je ne parle pas de l'attitude adoptée à l'égard de l'application. A l'occasion de ces entretiens avec les syndicats, le ministre a-t-il soulevé la question d'un plan d'urgence de régie des salaires et des prix et, si tel est le cas, quelle a été la réponse des syndicats, notamment lorsqu'on constate maintenant qu'ils sont disposés à collaborer sous certaines réserves?

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, je crois que le député attribue involontairement à une personne liée au mouvement ouvrier un rôle que remplit comme il se doit le Congrès canadien du Travail. S'il estime pouvoir interpréter la position du Congrès canadien du Travail au sujet de la régie des prix et des salaires, il est mieux renseigné que le ministre du Travail. Nous n'avons jamais discuté particulièrement la régie des prix et salaires à nos réunions. Je ne suis pas autorisé à divulguer le sujet précis de nos discussions à ces réunions.

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LES CRITÈRES D'APPROBATION DES PROJETS—LA RÉPARTITION DES CRÉDITS—L'EXAMEN DES DEMANDES

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): J'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration à la suite des chiffres qu'il a déposés hier au sujet du PIL. Comme il se peut que le nombre de demandes présentées dans le cadre du PIL dépasse les ressources financières disponibles, je demande au ministre quels critères détermineront l'ordre des priorités dans l'approbation de ces programmes? Est-ce que ce sera premier arrivé, premier servi, ou y aura-t-il d'autres critères? Quels critères appliquera le ministère?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, un grand nombre des critères ont été définis hier. Nous essaierons d'approuver les demandes qui devraient produire les meilleurs résultats et surtout donner du travail aux personnes qui sont présentement en chômage et qui cherchent du travail. Ce sera le principe directeur. Nous étudierons et approuverons progressivement les demandes, et certaines seront donc approuvées avant que toutes les demandes ne nous soient parvenues. Cette question est donc très importante. Au début, les programmes les plus souhaitables seront approuvés très rapidement. Les décisions les plus difficiles seront prises lorsque s'intensifiera la lutte pour obtenir les fonds.

M. Douglas: Comme la Chambre, le ministre souhaite, j'en suis sûr, que ces 100 millions de dollars soient distribués de façon équitable, de sorte que toutes les régions du Canada obtiennent leur juste part des fonds disponibles. Nous dirait-il s'il a un état détaillé des montants qui seront distribués par province ou par région de façon à éviter toute suspicion d'injustice ou de favoritisme?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne le gouvernement, de façon générale, les principes directeurs ont été exposés lorsque le programme d'ensemble a été annoncé. Pour ce qui est du programme d'initiatives locales, les attributions ne sont pas rigoureuses, surtout parce qu'elles doivent servir à équilibrer les répercussions qui découleront de l'application d'autres programmes. C'est pourquoi des décisions seront prises de temps à autre. Le but général du programme est, bien entendu, relié autant que possible au nombre de chômeurs qui cherchent du travail.

M. Douglas: Puisque les demandes des organismes locaux seront adressées directement aux bureaux locaux ou régionaux de la main-d'œuvre et que les demandes des municipalités seront présentées aux gouvernements provinciaux, puis-je demander au ministre si les gouvernements provinciaux évalueront ces demandes et les transmettront, ou s'ils joueront seulement un rôle de facteurs, les transmettant au ministère de la Main-d'œuvre qui prendra la décision définitive quant à leur admissibilité?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, la décision définitive au sujet des projets à approuver sera prise par le ministère de la Main-d'œuvre. On a mis au point un mécanisme à cette fin. Cependant, les provinces auront certainement la possibilité d'indiquer les programmes non conformes à leurs propres conceptions du développement sur le plan municipal et elles joueront donc un rôle important.